



Delai ANTS suite rétention permis

Par Vince007

Bonjour

Est il possible de conduire avec les documents de demande de permis (dont le certificat médical)fournis à l ANTS le 27 juillet, suite à une rétention achevée le 14 aout ?

Aucune info à ce jour de la part de l ANTS, dossier rn cours d instructions depuis 6 semaines, impact de ce délai sur la vie personnelle et professionnelle.

Doit on subir les carences de l Administration?

Merci

Par lavigie

Bonjour

Ce n'est pas suite à une rétention , mais une suspension .

Vous demandez en urgence a votre Prefecture une autorisation provisoire de conduire sous le reference 61

Par Vince007

Merci pour votre réponse.

Après appel téléphonique, la préfecture de mon domicile m indique ne plus faire ce document et précise que l autorisation de circuler existe grâce à la présentation, en cas de contrôle, de 3 documents :

L arrêté de suspension

Le résultat de la visite médicale

L attestation ANTS de dépôt d une demande de permis.

Au cas où certains se posent la même question....

Par lavigie

Merci du retour de cette information Vince007, en espérant que toutes les préfectures tiennent la même réponse,et sois connue des FDO,ce que je doute.